

**POURSUITE JUDICIAIRE CONTRE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**INTERVENTION DU 05 JANVIER 2018**

**ALMA, PQ.**

**DE PIERRE MICHAUD PMI**



**PJCLSQ0105012018PMI**



## Intervention de la Sûreté du Québec (SQ) ..les faits..

A plus ou moins 1:30 du matin le 5 janvier 2018 une auto-patrouille de la SQ est intervenue sous le pont de route 169 a Alma. Monsieur Pierre Michaud n'ayant pas encore de logis s'est réfugié a l'endroit mentionner ci-haut pour essayer de récupérer une fatigue de longue haleine. Les policiers ont demandé a monsieur Pierre Michaud ce qu'il fessait la a cet heure et semblait croire que c'était leur devoir de se préoccuper de sa santé parce que il y avait une tempête de neige au même moment. Monsieur Milhaud a expliquer a ces policiers qu'il a fait des démarches pour se trouver un logis et que l'organisme (Ville d'Alma) avec lequel il a fait affaire a refuser monsieur après que celui-ci ait pris officiellement un rendez-vous afin de poursuivre ses démarches au chaud et dans des conditions de recherche acceptables. Monsieur a spécifier qu'il y a un rapport disponible sur son site internet (wsnomade.com) qui explique en détails ce qui s'est passé. Les policiers veulent savoir d'où monsieur Michaud viens et depuis combien de temps il est a Alma. Monsieur répond qu'il est arrivé depuis environs une semaines et qu'il a consigné le tout par écrit dans ses notes. Monsieur mentionne que le site wsnomade.com est un site dédié a l'enlèvement de ses enfants et qu'il a distribué plus d'une centaines d'avis de recherches au Lac St-Jean. Monsieur demande a son tour d'où viennent les policiers qui lui posent des questions en pleine nuit. Un des policiers répond qu'il demeure au Lac St-Jean depuis une trentaine d'année. Monsieur Michaud demande si il s sont au courant de son dossier ? Ni par oui ni par non il semble que ces policiers ne sont pas au courant de son dossier d'enlèvement d'enfants. Monsieur mentionne qu'il ne comprend pas que ces policiers ne sont pas au courant car selon lui toute la Province de Québec l'est. Les policiers retournent dans leur auto et monsieur Michaud après quelques minutes décide de plier bagages car son repos est terminé et qu'il aura probablement trop de difficulté a dormir a nouveau suite a cette intervention. Lorsque Monsieur Michaud a fini de plier bagage les policiers dans leur voiture baisse leur vitre pour parler a monsieur et mentionne qu'ils vont regarder ça (site internet de monsieur). Monsieur quitte et mentionne qu'il s'en va prendre un café.

- Aucune question de policier sur l'enlèvement de ses enfants
- Les policiers veulent savoir d'où viens monsieur (cela semble très important pour eux)
- Aucune solution d'aide proposé par les policiers. Les policiers quitte l'endroit et plus rien.

Si les policiers étaient au courant de mon dossier a ce jour la somme réclamé pour cette intervention est de : **100 000 000\$**.

Si les policiers étaient pas au courant de mon dossier a ce jour la somme réclamé pour cette intervention est de : **100 000 000\$**.

Il été demandé par monsieur qu'il est curieux d'intervenir a cet endroit a cette heure. Les policiers ont répliqué que cela fait partie de leur patrouille normale en racontant de veille histoire du passé de personne qui ne bougeait plus au sol etc. Je ne crois pas un seul mot de ces personnes et accuse officiellement la Sûreté du Québec de complicité d'enlèvement d'enfants et d'entrave a la résolution d'un dossier criminel d'enlèvement au Québec.

En espérant le tout a notre entière satisfaction.

  
PAR NUMÉRISATION

*Pierre Michaud, (PMI), ce 05 janvier 2018.*



PJCLSQ0105012018PMI

Note (1) Ce document n'est pas révisé en orthographe de finalisation.